

ANNONCES

Première Insertion... 10 Cents par ligne... Des arrangements très faciles et à bon marché...

Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANÇAISES DES PROVINCES MARITIMES.

"NOTRE LANGUE, NOTRE RELIGION ET NOS COUTUMES."

Vol. XVIII.

Shédiac (Nouveau-Brunswick)—Jeudi, 11 Décembre 1884.

ABONNEMENT

Une Copie, un An, \$1.50; Six Mois, \$0.75... Les frais de Port sont payés par l'Éditeur-Propriétaire...

FERD. ROBIDOUX, Éditeur-Propriétaire.

No. 24

Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la Vie, l'Ontario.

C'est l'une de nos Compagnies Canadiennes les plus considérables, les moins chères et les plus fiables.

Depot Gouvernemental \$102,000 Actif \$533,000

ED. GIROUARD, Agent. Boite 118, Moncton, N. B. er avril 1884-1a.

NOUVELLE BOUTIQUE D'ORFÈVRE

W. B. GOULD, HORLOGIER ET BIJOUTIER.

Adonne respectueusement au public de Shédiac et des environs qui vient d'ouvrir boutique dans la belle et grande maison occupée par J. J. Sweeney...

IMPORTANT. EPILEPSIE

Spasmes, Eclampsie et Névroses sont Radicalement Guéris par ma méthode.

ANNONCE.

Magasin General de Marchandises Seches et Groceries, A MEMRAMCOOK NER.

BRASSERIE FOYLE. MAISONS DE MALT ET DISTILLERIE.

Farine à bon marché!

FARINE, \$4.50 le quart

G. F. FAIR & CO., MONCTON, N. B.

Jacob H. Hébert.

Chemins de fer Intercolonial

1884—Arrangement d'Été—1885

Marchandises Sèches

Edouard Girouard, AGENT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.

H. H. JAMES, AGENT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.

W. A. RUSSELL, AGENT D'ASSURANCE, COLLECTEUR, ETC.

P. A. LANDRY, AGENT, NOTAIRE PUBLIC, ETC.

L. M. BROWN, Artiste-Photographe, SHEDIAC, N. B.

Pensionnat N. D. du S. Gœur, MEMRAMCOOK, N. B.

Dr. G. A. Harrison, SHEDIAC, N. B.

Dr. J. A. Léger.

Dr. L. J. Belliveau, SHEDIAC, N. B.

Dr. H. E. Boissy, MEMRAMCOOK, N. B.

Dr. Ed. T. Gaudet, MEMRAMCOOK, N. B.

Dr. L. N. Bourque, BUREAU: Main Street, MONCTON.

R. A. A. LeBlanc, Bathurst, N. B.

A. D. Richard, L.L.B., DORCHESTER, N. B.

HANINGTON & TEED, Procureurs-Avocats, SOLLICITEURS, NOTAIRES PUBLICS, ETC., DORCHESTER, N. B.

W. W. Wells, AGENT, NOTAIRE PUBLIC, ETC., DORCHESTER, N. B.

PILULES DE PARSONS

FONT UN RICHE SANG NOUVEAU

CHANGENT complètement le sang de tout le système en trois mois.

DIPHThERIE

FAIT PONDRE LES POULES

ADRESSES D'AFFAIRES

Agence d'Assurance Generale

Propriétés de fermes assurées à bas prix.

Facterie de Chaussures de Sackville

Vins, Liqueurs, Thés, Cigars, &c., &c.

COTONS!

Artiste-Photographe, SHEDIAC, N. B.

Pensionnat N. D. du S. Gœur, MEMRAMCOOK, N. B.

Dr. G. A. Harrison, SHEDIAC, N. B.

Dr. J. A. Léger.

Dr. L. J. Belliveau, SHEDIAC, N. B.

Dr. H. E. Boissy, MEMRAMCOOK, N. B.

Dr. Ed. T. Gaudet, MEMRAMCOOK, N. B.

Dr. L. N. Bourque, BUREAU: Main Street, MONCTON.

R. A. A. LeBlanc, Bathurst, N. B.

A. D. Richard, L.L.B., DORCHESTER, N. B.

HANINGTON & TEED, Procureurs-Avocats, SOLLICITEURS, NOTAIRES PUBLICS, ETC., DORCHESTER, N. B.

W. W. Wells, AGENT, NOTAIRE PUBLIC, ETC., DORCHESTER, N. B.

P. A. Landry, AGENT, NOTAIRE PUBLIC, ETC., DORCHESTER, N. B.

L. M. Brown, Artiste-Photographe, SHEDIAC, N. B.

Pensionnat N. D. du S. Gœur, MEMRAMCOOK, N. B.

Dr. G. A. Harrison, SHEDIAC, N. B.

Suite de la quatrième page.

Je suis sous la protection de ce sauf-conduit; arrêtez-moi si vous l'osez!

Tout est en ordre, répondit l'officier qui examinait les signatures; et il tendit le papier au colonel.

La protection que contenait le sauf-conduit, était si puissante, que le colonel Wetherall vit bien que celui qui en était l'objet, devait être une personne de considération.

—Maintenant M. de St. Luc, je vais vous quitter; il faut que j'arrête à cette maison-ci. Vous n'avez plus qu'une petite demi-heure pour vous rendre à St. Hilaire; vous voyez le clocher de l'église d'ici. M. Rouville demeure un peu plus loin, dans une belle maison de briques.

—St. Luc continua sa route seul, et arriva bientôt au village, à l'entrée duquel un piquet des Royaux l'arrêta.

—D'où venez-vous, lui demanda celui qui commandait le piquet.

—De St. Charles.

—Où allez-vous?

—Chez M. Hertel de Rouville.

—Il faut que vous voyez le colonel, il est chez M. de Rouville; je vais vous faire accompagner.

—M'arrêtez-vous?

—Oui, ce sont les ordres. Mais comme vous allez là où est le colonel, un soldat ira avec vous, et vous pouvez rester à cheval; mais ne cherchez pas à vous échapper, il a ordre de tirer.

—Je n'ai pas envie de m'échapper; au contraire je suis bien aise de me faire monter la maison.

Il commença à faire nuit, et les lumières étaient allumées quand il arriva au manoir. Il y avait une sentinelle, en faction à la barrière, au bout de l'avenue par laquelle il fallait passer pour se rendre au manoir.

—Qui va là? cria la sentinelle en abaissant son mousquet.

—Numéro trente, avec un prisonnier; répondit le soldat qui accompagnait St. Luc.

—Avance, numéro trente, et donne la consigne.

—Diable! pensa St. Luc, on vit sur le quirtive par ici. Il faut bien des cérémonies pour laisser passer un particulier.

Après l'échange de la consigne, St. Luc et celui qui l'accompagnait, entrèrent dans une belle et longue avenue qui aboutissait à l'entrée principale de la maison. Il y avait également une sentinelle devant la maison.

—En entrant, St. Luc demanda à voir M. de Rouville.

—Il faut que vous voyez le colonel auparavant, répondit un officier; que l'on avait averti de l'arrivée d'un prisonnier et qui était venu au-devant de lui. Veuillez passer dans cette chambre.

St. Luc entra dans une grande chambre, richement meublée, dans laquelle était le colonel Wetherall et cinq ou six officiers qui causaient, chantaient et riaient en attendant le dîner.

—Qui êtes-vous? demanda le colonel.

St. Luc, sans répondre, tira de son portefeuille le sauf-conduit que lui avait donné le Gouverneur. Après l'avoir lu et en avoir examiné la signature, il fit signe à un officier d'approcher et lui demanda si le papier, mais avant qu'il l'eût examiné, un de ceux qui étaient assis sur le sofa s'approcha en disant:—C'est peut-être une signature contrefaite.

St. Luc, déjà blessé de la conduite de ces officiers, ne put retenir son indignation, et saisissant par le bras l'officier qui venait d'émettre cette blessante opinion, il lui dit:

—Je m'appelle de St. Luc; je loge à Montréal à l'hôtel Rasco; je suis de ce village je n'ai point encore de logement, mais j'y serai jusqu'à midi, demain. Apprenez que je ne présente pas de papiers avec de fausses signatures.

Je suis sous la protection de ce sauf-conduit; arrêtez-moi si vous l'osez!

Tout est en ordre, répondit l'officier qui examinait les signatures; et il tendit le papier au colonel.

La protection que contenait le sauf-conduit, était si puissante, que le colonel Wetherall vit bien que celui qui en était l'objet, devait être une personne de considération.

—Maintenant M. de St. Luc, je vais vous quitter; il faut que j'arrête à cette maison-ci. Vous n'avez plus qu'une petite demi-heure pour vous rendre à St. Hilaire; vous voyez le clocher de l'église d'ici. M. Rouville demeure un peu plus loin, dans une belle maison de briques.

—St. Luc continua sa route seul, et arriva bientôt au village, à l'entrée duquel un piquet des Royaux l'arrêta.

—D'où venez-vous, lui demanda celui qui commandait le piquet.

—De St. Charles.

—Où allez-vous?

—Chez M. Hertel de Rouville.

—Il faut que vous voyez le colonel, il est chez M. de Rouville; je vais vous faire accompagner.

—M'arrêtez-vous?

—Oui, ce sont les ordres. Mais comme vous allez là où est le colonel, un soldat ira avec vous, et vous pouvez rester à cheval; mais ne cherchez pas à vous échapper, il a ordre de tirer.

—Je n'ai pas envie de m'échapper; au contraire je suis bien aise de me faire monter la maison.

Il commença à faire nuit, et les lumières étaient allumées quand il arriva au manoir. Il y avait une sentinelle, en faction à la barrière, au bout de l'avenue par laquelle il fallait passer pour se rendre au manoir.

—Qui va là? cria la sentinelle en abaissant son mousquet.

—Numéro trente, avec un prisonnier; répondit le soldat qui accompagnait St. Luc.

—Avance, numéro trente, et donne la consigne.

—Diable! pensa St. Luc, on vit sur le quirtive par ici. Il faut bien des cérémonies pour laisser passer un particulier.

Après l'échange de la consigne, St. Luc et celui qui l'accompagnait, entrèrent dans une belle et longue avenue qui aboutissait à l'entrée principale de la maison. Il y avait également une sentinelle devant la maison.

—En entrant, St. Luc demanda à voir M. de Rouville.

—Il faut que vous voyez le colonel auparavant, répondit un officier; que l'on avait averti de l'arrivée d'un prisonnier et qui était venu au-devant de lui. Veuillez passer dans cette chambre.

St. Luc entra dans une grande chambre, richement meublée, dans laquelle était le colonel Wetherall et cinq ou six officiers qui causaient, chantaient et riaient en attendant le dîner.

—Qui êtes-vous? demanda le colonel.

St. Luc, sans répondre, tira de son portefeuille le sauf-conduit que lui avait donné le Gouverneur. Après l'avoir lu et en avoir examiné la signature, il fit signe à un officier d'approcher et lui demanda si le papier, mais avant qu'il l'eût examiné, un de ceux qui étaient assis sur le sofa s'approcha en disant:—C'est peut-être une signature contrefaite.

St. Luc, déjà blessé de la conduite de ces officiers, ne put retenir son indignation, et saisissant par le bras l'officier qui venait d'émettre cette blessante opinion, il lui dit:

—Je m'appelle de St. Luc; je loge à Montréal à l'hôtel Rasco; je suis de ce village je n'ai point encore de logement, mais j'y serai jusqu'à midi, demain. Apprenez que je ne présente pas de papiers avec de fausses signatures.

—Se commande ici, interposa le colonel Wetherall, vous devez respecter ma présence.

excentricité de l'orage.

Nous cédonc ici la parole à un correspondant, voisin de la scène du désastre, qui mieux que nous a pu se rendre compte de l'effroyable calamité de samedi dernier.

Nous n'avons pu visiter les lieux que mardi et contrarié par la pluie nous n'avons pu examiner complètement le désastre accompli en si peu d'instants.

«Quelle catastrophe! quel désastre! quels malheurs!»

«Qui l'aurait dit, il y a deux jours!»

«Comment vous narrer ces scènes navrantes, ces désespoirs, ces larmes, et toutes ces douleurs? comment vous faire comprendre l'effroi, l'épouvante, le frissonnement et la stupeur que cause encore la vue de ces ruines Non, ni la parole, ni l'écriture ne sauraient en donner l'idée; seul le pinceau d'un artiste de génie pourrait en peindre les sublimes horreurs.

«Samedi soir, à six heures moins quelques minutes, un roulement assez semblable à celui que produisent les wagons sur les rails de fer, se faisait entendre, et aussitôt une trombe venant du sud-est et s'étendant sur une largeur d'environ un arpent et demi à deux arpents, passait avec la rapidité habituelle de ces puissants météores et renversait tout sur son passage.

«Barrières et arbres abattus, champs dévastés, maisons renversées et leurs débris amoncelés et dispersés, meubles et effets complètement perdus, voilà pour les pertes matérielles. A l'heure qu'il est l'habitation de M. A. Mialaret et une partie avoisinante de celle de MM. Théophile Perret et Ed. St. Martin n'offre plus que de vastes amas de ruines.

«A l'heure du soir, la pluie avait forcé chacun à rentrer chez soi. Dans les informations qu'il nous a été possible de recueillir, M. P. A. St. Martin était dans sa maison avec l'un de ses fils et l'un de ses petits neveux qui habitaient avec lui. Arrachés de sa base, la maison soulevée à une certaine hauteur s'éleva et retomba et ensevelit ses habitants sous d'immobles débris. M. Anatole Perret, charmant jeune homme, qui laisse une pauvre mère inconsolable, fut écrasé sous le poids d'une cheminée qui tombait sur le sol.

«Au même moment, M. Mialaret se trouvait sur sa galerie et Mme Mialaret, l'un de ses fils et sa petite-fille étaient dans leur maison. M. Mialaret, emporté, avec la galerie, par l'ouragan, fut précipité à terre où on le trouva, quelque temps après, ayant la jambe gauche brisée en deux endroits avec une plaie horrible qui produisit une hémorragie mortelle. Comment M. St. Martin, Mme Mialaret et les autres ont-ils pu s'échapper à une mort certaine, il est impossible de s'en rendre un compte exact. Tout ce que nous pouvons dire c'est qu'il y a eu un moment de danger et, en voyant les parties des débris d'où tous ces infortunés ont été retirés avec divers contusions heureusement sans gravité, on frissonne encore d'horreur et d'épouvante. A huit heures et demie, M. Mialaret rendait le dernier soupir dans les bras de M. Michel Benoit, son ami intime.»

Après avoir commis les épouvantables dégâts qui sont relatés plus haut, le cyclone traversa en ligne droite de Missisipi et s'abattait sur la rive gauche. L'habitation Angelina, immédiatement en face, eut son parricidé dévasté et de grands arbres furent brisés. Deux des colonnes en briques de la maison furent renversées et la rampe de la succerie démolie. Plus haut dans le voisinage de l'habitation Angelina, une vieille succerie appartenant à MM. Bourgeois frères, laquelle servait à abriter divers engins d'agriculture, fut renversée, la moitié d'un magasin à mal fut emportée et quelques autres bâtiments légèrement endommagés. La perte de ces messieurs est évaluée à environ \$2,000. La galerie du magasin de M. Louis Chenet est emportée et le toit de la maison de M. Jacques Duhé, soulevé de deux pieds, est rompu dans le centre. De toutes parts, ce sont des arbres brisés, déracinés, jets çà et là, des barrières renversées. On trouve dans les cours de la rive gauche de petites pièces de bois transportées par la trombe de la rive opposée. Heureusement, nous n'avons à constater que des pertes matérielles sur la rive gauche. Personne n'a été blessé. Le cyclone s'est éteint après avoir causé les dommages que nous venons d'énumérer et on ne retrouve pas plus loin sa trace.—Le Metacabé (Louisiane).

«A l'heure du soir, la pluie avait forcé chacun à rentrer chez soi. Dans les informations qu'il nous a été possible de recueillir, M. P. A. St. Martin était dans sa maison avec l'un de ses fils et l'un de ses petits neveux qui habitaient avec lui. Arrachés de sa base, la maison soulevée à une certaine hauteur s'éleva et retomba et ensevelit ses habitants sous d'immobles débris. M. Anatole Perret, charmant jeune homme, qui laisse une pauvre mère inconsolable, fut écrasé sous le poids d'une cheminée qui tombait sur le sol.

«Au même moment, M. Mialaret se trouvait sur sa galerie et Mme Mialaret, l'un de ses fils et sa petite-fille étaient dans leur maison. M. Mialaret, emporté, avec la galerie, par l'ouragan, fut précipité à terre où on le trouva, quelque temps après, ayant la jambe gauche brisée en deux endroits avec une plaie horrible qui produisit une hémorragie mortelle. Comment M. St. Martin, Mme Mialaret et les autres ont-ils pu s'échapper à une mort certaine, il est impossible de s'en rendre un compte exact. Tout ce que nous pouvons dire c'est qu'il y a eu un moment de danger et, en voyant les parties des débris d'où tous ces infortunés ont été retirés avec divers contusions heureusement sans gravité, on frissonne encore d'horreur et d'épouvante. A huit heures et demie, M. Mialaret rendait le dernier soupir dans les bras de M. Michel Benoit, son ami intime.»

Après avoir commis les épouvantables dégâts qui sont relatés plus haut, le cyclone traversa en ligne droite de Missisipi et s'abattait sur la rive gauche. L'habitation Angelina, immédiatement en face, eut son parricidé dévasté et de grands arbres furent brisés. Deux des colonnes en briques de la maison furent renversées et la rampe de la succerie démolie. Plus haut dans le voisinage de l'habitation Angelina, une vieille succerie appartenant à MM. Bourgeois frères, laquelle servait à abriter divers engins d'agriculture, fut renversée, la moitié d'un magasin à mal fut emportée et quelques autres bâtiments légèrement endommagés. La perte de ces messieurs est évaluée à environ \$2,000. La galerie du magasin de M. Louis Chenet est emportée et le toit de la maison de M. Jacques Duhé, soulevé de deux pieds, est rompu dans le centre. De toutes parts, ce sont des arbres brisés, déracinés, jets çà et là, des barrières renversées. On trouve dans les cours de la rive gauche de petites pièces de bois transportées par la trombe de la rive opposée. Heureusement, nous n'avons à constater que des pertes matérielles sur la rive gauche. Personne n'a été blessé. Le cyclone s'est éteint après avoir causé les dommages que nous venons d'énumérer et on ne retrouve pas plus loin sa trace.—Le Metacabé (Louisiane).

«A l'heure du soir, la pluie avait forcé chacun à rentrer chez soi. Dans les informations qu'il nous a été possible de recueillir, M. P. A. St. Martin était dans sa maison avec l'un de ses fils et l'un de ses petits neveux qui habitaient avec lui. Arrachés de sa base, la maison soulevée à une certaine hauteur s'éleva et retomba et ensevelit ses habitants sous d'immobles débris. M. Anatole Perret, charmant jeune homme, qui laisse une pauvre mère inconsolable, fut écrasé sous le poids d'une cheminée qui tombait sur le sol.

«Au même moment, M. Mialaret se trouvait sur sa galerie et Mme Mialaret, l'un de ses fils et sa petite-fille étaient dans leur maison. M. Mialaret, emporté, avec la galerie, par l'ouragan, fut précipité à terre où on le trouva, quelque temps après, ayant la jambe gauche brisée en deux endroits avec une plaie horrible qui produisit une hémorragie mortelle. Comment M. St. Martin, Mme Mialaret et les autres ont-ils pu s'échapper à une mort certaine, il est impossible de s'en rendre un compte exact. Tout ce que nous pouvons dire c'est qu'il y a eu un moment de danger et, en voyant les parties des débris d'où tous ces infortunés ont été retirés avec divers contusions heureusement sans gravité, on frissonne encore d'horreur et d'épouvante. A huit heures et demie, M. Mialaret rendait le dernier soupir dans les bras de M. Michel Benoit, son ami intime.»

Après avoir commis les épouvantables dégâts qui sont relatés plus haut, le cyclone traversa en ligne droite de Missisipi et s'abattait sur la rive gauche. L'habitation Angelina, immédiatement en face, eut son parricidé dévasté et de grands arbres furent brisés. Deux des colonnes en briques de la maison furent renversées et la rampe de la succerie démolie. Plus haut dans le voisinage de l'habitation Angelina, une vieille succerie appartenant à MM. Bourgeois frères, laquelle servait à abriter divers engins d'agriculture, fut renversée, la moitié d'un magasin à mal fut emportée et quelques autres bâtiments légèrement endommagés. La perte de ces messieurs est évaluée à environ \$2,000. La galerie du magasin de M. Louis Chenet est emportée et le toit de la maison de M. Jacques Duhé, soulevé de deux pieds, est rompu dans le centre. De toutes parts, ce sont des arbres brisés, déracinés, jets çà et là, des barrières renversées. On trouve dans les cours de la rive gauche de petites pièces de bois transportées par la trombe de la rive opposée. Heureusement, nous n'avons à constater que des pertes matérielles sur la rive gauche. Personne n'a été blessé. Le cyclone s'est éteint après avoir causé les dommages que nous venons d'énumérer et on ne retrouve pas plus loin sa trace.—Le Metacabé (Louisiane).

«A l'heure du soir, la pluie avait forcé chacun à rentrer chez soi. Dans les informations qu'il nous a été possible de recueillir, M. P. A. St. Martin était dans sa maison avec l'un de ses fils et l'un de ses petits neveux qui habitaient avec lui. Arrachés de sa base, la maison soulevée à une certaine hauteur s'éleva et retomba et ensevelit ses habitants sous d'immobles débris. M. Anatole Perret, charmant jeune homme, qui laisse une pauvre mère inconsolable, fut écrasé sous le poids d'une cheminée qui tombait sur le sol.

«Au même moment, M. Mialaret se trouvait sur sa galerie et Mme Mialaret, l'un de ses fils et sa petite-fille étaient dans leur maison. M. Mialaret, emporté, avec la galerie, par l'ouragan, fut précipité à terre où on le trouva, quelque temps après, ayant la jambe gauche brisée en deux endroits avec une plaie horrible qui produisit une hémorragie mortelle. Comment M. St. Martin, Mme Mialaret et les autres ont-ils pu s'échapper à une mort certaine, il est impossible de s'en rendre un compte exact. Tout ce que nous pouvons dire c'est qu'il y a eu un moment de danger et, en voyant les parties des débris d'où tous ces infortunés ont été retirés avec divers contusions heureusement sans gravité, on frissonne encore d'horreur et d'épouvante. A huit heures et demie, M. Mialaret rendait le dernier soupir dans les bras de M. Michel Benoit, son ami intime.»

Après avoir commis les épouvantables dégâts qui sont relatés plus haut, le cyclone traversa en ligne droite de Missisipi et s'abattait sur la rive gauche. L'habitation Angelina, immédiatement en face, eut son parricidé dévasté et de grands arbres furent brisés. Deux des colonnes en briques de la maison furent renversées et la rampe de la succerie démolie. Plus haut dans le voisinage de l'habitation Angelina, une vieille succerie appartenant à MM. Bourgeois frères, laquelle servait à abriter divers engins d'agriculture, fut renversée, la moitié d'un magasin à mal fut emportée et quelques autres bâtiments légèrement endommagés. La perte de ces messieurs est évaluée à environ \$2,000. La galerie du magasin de M. Louis Chenet est emportée et le toit de la maison de M. Jacques Duhé, soulevé de deux pieds, est rompu dans le centre. De toutes parts, ce sont des arbres brisés, déracinés, jets çà et là, des barrières renversées. On trouve dans les cours de la rive gauche de petites pièces de bois transportées par la trombe de la rive opposée. Heureusement, nous n'avons à constater que des pertes matérielles sur la rive gauche. Personne n'a été blessé. Le cyclone s'est éteint après avoir causé les dommages que nous venons d'énumérer et on ne retrouve pas plus loin sa trace.—Le Metacabé (Louisiane).

«A l'heure du soir, la pluie avait forcé chacun à rentrer chez soi. Dans les informations qu'il nous a été possible de recueillir, M. P. A. St. Martin était dans sa maison avec l'un de ses fils et l'un de ses petits neveux qui habitaient avec lui. Arrachés de sa base, la maison soulevée à une certaine hauteur s'éleva et retomba et ensevelit ses habitants sous d'immobles débris. M. Anatole Perret, charmant jeune homme, qui laisse une pauvre mère inconsolable, fut écrasé sous le poids d'une cheminée qui tombait sur le sol.

«Au même moment, M. Mialaret se trouvait sur sa galerie et Mme Mialaret, l'un de ses fils et sa petite-fille étaient dans leur maison. M. Mialaret, emporté, avec la galerie, par l'ouragan, fut précipité à terre où on le trouva, quelque temps après, ayant la jambe gauche brisée en deux endroits avec une plaie horrible qui produisit une hémorragie mortelle. Comment M. St. Martin, Mme Mialaret et les autres ont-ils pu s'échapper à une mort certaine, il est impossible de s'en rendre un compte exact. Tout ce que nous pouvons dire c'est qu'il y a eu un moment de danger et, en voyant les parties des débris d'où tous ces infortunés ont été retirés avec divers contusions heureusement sans gravité, on frissonne encore d'horreur et d'épouvante. A huit heures et demie, M. Mialaret rendait le dernier soupir dans les bras de M. Michel Benoit, son ami intime.»

Après avoir commis les épouvantables dégâts qui sont relatés plus haut, le cyclone traversa en ligne droite de Missisipi et s'abattait sur la rive gauche. L'habitation Angelina, immédiatement en face, eut son parricidé dévasté et de grands arbres furent brisés. Deux des colonnes en briques de la maison furent renversées et la rampe de la succerie démolie. Plus haut dans le voisinage de l'habitation Angelina, une vieille succerie appartenant à MM. Bourgeois frères, laquelle servait à abriter divers engins d'agriculture, fut renversée, la moitié d'un magasin à mal fut emportée et quelques autres bâtiments légèrement endommagés. La perte de ces messieurs est évaluée à environ \$2,000. La galerie du magasin de M. Louis Chenet est emportée et le toit de la maison de M. Jacques Duhé, soulevé de deux pieds, est rompu dans le centre. De toutes parts, ce sont des arbres brisés, déracinés, jets çà et là, des barrières renversées. On trouve dans les cours de la rive gauche de petites pièces de bois transportées par la trombe de la rive opposée. Heureusement, nous n'avons à constater que des pertes matérielles sur la rive gauche. Personne n'a été blessé. Le cyclone s'est éteint après avoir causé les dommages que nous venons d'énumérer et on ne retrouve pas plus loin sa trace.—Le Metacabé (Louisiane).

«A l'heure du soir, la pluie avait forcé chacun à rentrer chez soi. Dans les informations qu'il nous a été possible de recueillir, M. P. A. St. Martin était dans sa maison avec l'un de ses fils et l'un de ses petits neveux qui habitaient avec lui. Arrachés de sa base, la maison soulevée à une certaine hauteur s'éleva et retomba et ensevelit ses habitants sous d'immobles débris. M. Anatole Perret, charmant jeune homme, qui laisse une pauvre mère inconsolable, fut écrasé sous le poids d'une cheminée qui tombait sur le sol.

«Au même moment, M. Mialaret se trouvait sur sa galerie et Mme Mialaret, l'un de ses fils et sa petite-fille étaient dans leur maison. M. Mialaret, emporté, avec la galerie, par l'ouragan, fut précipité à terre où on le trouva, quelque temps après, ayant la jambe gauche brisée en deux endroits avec une plaie horrible qui produisit une hémorragie mortelle. Comment M. St. Martin, Mme Mialaret et les autres ont-ils pu s'échapper à une mort certaine, il est impossible de s'en rendre un compte exact. Tout ce que nous pouvons dire c

NOEL! NOEL!

UNE AUTRE CHANCE.

Le stock le plus grand, le plus beau & le mieux assorti à Shédiac!

Nous vendrons, d'ici au Jour de l'An, comme de coutume, à des prix extrêmement bas pour argent comptant.

BONNE FARINE \$4.50 le quart
BON THE 20c la livre
BEAU COTON GRIS 4c la verge, etc., etc.

Nous sommes décidés à mériter le nom que chacun nous donne, c'est-à-dire que notre MAGASIN EST LE MEILLEUR MARCHÉ DE LA VILLE.

FAITES-NOUS TOUS UNE VISITE. — VOUS SEREZ SATISFAITS.

MELANSON & BOURQUE, SHEDIAC.

Avis aux Mères!
Monsieur MAGLOIRE CAISSIE
Monsieur EDOUARD M. LEGERE
Monsieur PIERRE MCKAY
Monsieur ANSELME D. LEBLANC

Conditions d'abonnement:
Une copie, un an, \$1.50
Six mois, 0.75
En club de cinq ou plus, un an, 1.00
Six mois, 0.50

AVIS
Aux Fermiers de Westmorland, Albert, Kings et Kent.

Moulin à Farine à Vapeur de Moncton
Monsieur J. R. FOSTER, Propriétaire.

Alfred G. Lawton,
Chimiste et Droguiste.

Drogues et Produits Chimiques purs
Remèdes patentés,
Brosses et Peignes,
Savons Elegants,
Parfumerie de la classe.

Meilleures Drogues et Produits Chimiques de Londres et les Préparations Pharmaceutiques les plus fiables qu'il y ait.

PRIX RAISONNABLES.
Alfred G. Lawton,
Chimiste et Droguiste.

LA PHARMACIE DE SHEDIAC
est la meilleure place où vous pouvez à Shédiac acheter à meilleur marché vos Drogues, Médicines patentées, Parfumerie, Brosses à cheveux, Peignes, etc., etc.

Charles R. Estey,
avant chez M. John H. Lakin & Co.,
propriétaire.

Chevaux à vendre
Le soussigné offre au public, à grand marché, deux bons CHEVAUX DE TRAVAIL en bon état. Assés, à bon marché, un EXPRESS-VALENT.

vent de l'Etat les pensions suivantes:
Sa majesté la reine, \$3,096,892; prince de Galles, \$600,915; prince Alfred, \$132,980; prince Arthur, \$132,500; prince Léopold, \$126,750; princesse royale, \$40,000; princesse Héloïse, \$30,000; princesse Louise, duchesse de Cambridge, \$20,000; duchesse Augusta, \$15,045; duc de Cambridge, \$11,115; princesse Marie, \$25,000; Prince-Edouard (de Saxe Weimar), \$16,785; Princesse Léonine, \$7,300; Prince Victor de Hohenlohe, \$9,300; assemblées total \$4,434,765.

anarchistes accusés d'avoir pris part au complot qui avait pour objet l'assassinat de l'empereur Guillaume I. La preuve établit que de la dynamite avait été cachée dans des arbres creusés, qui bordent la voie prise par le parti royal, qui en avait aussi été placé dans un conduit sous l'eau, et que des fils métalliques établissant la communication avec la forêt et les mines. Remidorf, Kierhofer, Rupsch et Sadler, qui sont les inventeurs du projet, sont accusés de haute trahison, et d'autres sont aussi mis en accusation comme auxiliaires.

FANATISME.

Ceux qui ont lu le "World", journal anglais publié à Chatham, N. B., depuis quelque temps, ont pu se convaincre que le fanatisme s'est emparé de cette feuille d'une manière alarmante. Il est vrai que ce journal ne saurait former l'opinion publique, tout de même, il semble avoir adopté la maxime de Voltaire "menez, moutrez, il en restera toujours quelque chose". Les commentaires du "World" sur la convention Académique du 15 Août dernier étaient injurieux, fanatiques et révolutionnaires. Je dis injurieux parce qu'il attribuaux Académiciens des motifs injurieux Fanatiques, parce que ses remarques ne portaient nul rapport avec un bénéfice, révolutionnaire parce qu'il cherchait à soulever contre les Académiciens les préjugés des autres peuples.

Parce que les Académiciens se réunissent le 15 Août pour célébrer leur fête nationale, le "World" a écrit que les Académiciens choisissent un air national, un hymne national, parce qu'ils s'efforcent de conserver leur langue, leurs coutumes, leurs traditions, ils sont signalés comme des sujets dangereux, suspects anti-loyaux.

Les Académiciens, considérés comme une sorte de "World" complot; les autres y trouvent un aliment à leurs préjugés, et d'autres en sont naturellement offensés.

Voilà le fanatisme aveugle! S'agit-il de la St-André, fête nationale des Ecosais, il en fait un rapport chrétien, publié les discours, &c. &c. En effet, qui pourrais se trouver offensé de ce que les Ecosais, venant à Chatham ou ailleurs célèbrent l'anniversaire de leur fête nationale. Quoi de plus légitime, de plus naturel, que de rendre à nos voisins un hommage de reconnaissance, qu'il est d'usage en Amérique de désigner un jour dans l'année pour remercier Dieu, créateur et donateur de toutes choses.

Les principes de la foi et d'accord avec les principes de la foi et portés par leur bienveillance pour tous ont décidé de reconnaître et de commémorer d'une façon solennelle un usage qui tend à briller en nous, catholiques et Américains, notre reconnaissance envers la Providence, notre reconnaissance pour toutes les grâces qu'Elle nous a prodiguées. L'appel des autorités civiles, demandant aux citoyens de cesser leur travail, et d'élever leurs pensées vers Dieu, et de rendre à Dieu un hommage de reconnaissance, qui prouvent les bienfaits de Dieu sur notre esprit, est un appel auquel nous répondons de tout cœur. Nous catholiques et Américains, nous ne pouvons jamais manquer de motifs de reconnaissance. Les catholiques, les premiers en France, dans le Nouveau-Monde les principes de la tolérance religieuse, les catholiques ont versé leur sang pour notre indépendance, et l'aide des catholiques des autres pays nous a rendus capables de nous gouverner nous-mêmes.

Les principes de la foi et d'accord avec les principes de la foi et portés par leur bienveillance pour tous ont décidé de reconnaître et de commémorer d'une façon solennelle un usage qui tend à briller en nous, catholiques et Américains, notre reconnaissance envers la Providence, notre reconnaissance pour toutes les grâces qu'Elle nous a prodiguées. L'appel des autorités civiles, demandant aux citoyens de cesser leur travail, et d'élever leurs pensées vers Dieu, et de rendre à Dieu un hommage de reconnaissance, qui prouvent les bienfaits de Dieu sur notre esprit, est un appel auquel nous répondons de tout cœur. Nous catholiques et Américains, nous ne pouvons jamais manquer de motifs de reconnaissance. Les catholiques, les premiers en France, dans le Nouveau-Monde les principes de la tolérance religieuse, les catholiques ont versé leur sang pour notre indépendance, et l'aide des catholiques des autres pays nous a rendus capables de nous gouverner nous-mêmes.

Le 26 novembre, Sa Grandeur Mgr McQuaid, évêque de Rochester, a présidé à la Cathédrale devant les membres du concile. Ce sermon, sur "l'accroissement de l'Eglise catholique en Amérique", contient de très intéressantes détails statistiques sur l'état actuel de cette Eglise.

En 1743, dit Sa Grandeur, les catholiques en ce pays étaient, d'après les calculs de l'évêque Carroll, environ 16,000 dans le Maryland, 7,000 en Pennsylvanie, et 1,500 dans les autres Etats. Il y avait peu ou pas d'églises, à peine quelques chapelles, et huit ou vingt missionnaires. Ces missionnaires écrivaient même à Rome qu'il n'y avait pas besoin d'évêque et qu'un vicar apostolique suffirait. Il n'y avait aussi ni collège, ni école, ni asile, ni hôpital.

Après avoir montré l'accroissement rapide de l'Eglise catholique malgré le fanatisme qui s'est quelquefois fait jour, lors de l'incendie du couvent des Ursulines à Charlestown, Mass., et lors de ses attaques contre les couvents à Baltimore et autres villes, Sa Grandeur ajoute:

Aujourd'hui, un cardinal, le prélat apostolique, Sa Grandeur le Métropolitain de Baltimore, a demandé, à des catholiques et coadjuteurs d'archevêques et évêques, et autres vicaires apostoliques gouverner l'Eglise de Dieu dans cette glorieuse République. Environ 6,835 prêtres, sous la conduite de successeurs des apôtres, dans 7,763 églises, ont été envoyés à leurs troupeaux, et chapelains nourris et entretenus avec le pain de Dieu, et prennent le soin le plus scrupuleux de leurs âmes. Dans 708 séminaires, collèges et académies de haute éducation, la jeunesse des deux sexes est instruite par des professeurs savants et des religieux dévoués.

Nos orphelins sont recueillis dans 294 asiles et nos malades sont soignés dans 139 hôpitaux. Dans l'espace de cinquante ans, l'Eglise a construit et elle soutient actuellement 2,532 écoles catholiques dans lesquelles on donne l'instruction de la foi des commandements que le Seigneur a ordonnés à ses apôtres d'enseigner jusqu'à la fin des siècles. Pendant l'année 1883, 481,834 enfants ont fréquenté ces écoles catholiques qui ont été bâties et qui vivent sans aucun aide de l'Etat.

Le lendemain, les catholiques américains, pour la première fois depuis que l'Eglise catholique existe en Amérique, ont par leurs représentants au troisième concile plénier, rendu un hommage officiel au Jour d'action de grâce, proclamé par le président des Etats Unis. Et non seulement, le concile a rendu ce hommage dans ce jour, mais il a pourvu à ce que ce jour fut reconnu et observé dans les Etats Unis. A cet effet, un décret a été formulé afin que le Jour d'action de grâce soit, désormais, un jour de fête obligatoire pour tous les catholiques des Etats Unis et qu'il soit observé de la même manière que les autres fêtes de l'Eglise catholique.

Après l'adoption à l'unanimité de ces décrets et la bénédiction papale donnée par Mgr Gibbons, le concile s'est réuni à la messe solennelle de clôture le dimanche prochain, 27 novembre, à 10 heures, à la Cathédrale de St-Pierre.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

fut condamné comme une erreur très reprehensible. Cette résolution, sur une question sur laquelle l'Eglise n'a jamais varié, peut être considérée comme l'affirmation de sa résolution de ne jamais céder à aucune pression pour la faire changer.

Le second chapitre du décret s'applique aux séminaires, où on enseigne aux garçons les vérités de la religion d'une manière complète. La conservation de l'enseignement divin doit être regardée comme le premier devoir.

Après l'adoption à l'unanimité de ces décrets et la bénédiction papale donnée par Mgr Gibbons, le concile s'est réuni à la messe solennelle de clôture le dimanche prochain, 27 novembre, à 10 heures, à la Cathédrale de St-Pierre.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

MANGÉ PAR SES CAMARADES.
Une goélette vient d'arriver à Lewes, Delaware, avec deux infortunés marins qu'elle a trouvés presque morts dans une chaloupe.

Un d'eux, le pilote Bertrand a avoué que lui et son camarade Swanson ont mangé par accident le corps d'un matelot défunct qui s'était égaré.

Ces malheureux avaient été éloignés de leur steamer, le "Turkey", par un tempête et c'est ainsi qu'ils se sont trouvés abandonnés sur mer.

Le pilote Bertrand a fait le récit suivant: La nuit était survenue et le mer agitée, la frêle embarcation devenait ingouvernable. Au point du jour, les occupants virent qu'ils étaient emportés rapidement vers la haute mer.

Le froid était excessif et il n'y avait ni eau ni vivres dans le canot. Les vêtements cirés des trois hommes se sont gelés sur eux.

Le lundi, la nuit suivante et le jour du lendemain se sont passés dans les plus cruelles souffrances. Mardi soir, le délire s'est emparé des matelots et ils ont jeté à la mer les vêtements cirés des trois hommes se sont gelés sur eux.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Aussitôt je me retourne, et je remarque un homme en faisait au moment un tel spectacle, qu'on est trop près; mais il me poussa par la manche, et me dit: "Attention, vous allez, et le supplice des yeux blancs et effarés et hurlements affreux..."

Devant elle, un jeune homme était assis sur le plancher, tenant un briquet qu'elle a trouvé presque mort dans une chaloupe.

Un d'eux, le pilote Bertrand a avoué que lui et son camarade Swanson ont mangé par accident le corps d'un matelot défunct qui s'était égaré.

Ces malheureux avaient été éloignés de leur steamer, le "Turkey", par un tempête et c'est ainsi qu'ils se sont trouvés abandonnés sur mer.

Le pilote Bertrand a fait le récit suivant: La nuit était survenue et le mer agitée, la frêle embarcation devenait ingouvernable. Au point du jour, les occupants virent qu'ils étaient emportés rapidement vers la haute mer.

Le froid était excessif et il n'y avait ni eau ni vivres dans le canot. Les vêtements cirés des trois hommes se sont gelés sur eux.

Le lundi, la nuit suivante et le jour du lendemain se sont passés dans les plus cruelles souffrances. Mardi soir, le délire s'est emparé des matelots et ils ont jeté à la mer les vêtements cirés des trois hommes se sont gelés sur eux.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

Après le sermon, Mgr Gibbons, qui présidait fit le discours d'ouverture et une prière. Mgr Corcoran, demanda, alors, aux membres du concile s'ils étaient disposés à donner leur jugement sur les décrets formulés. La réponse ayant été "Placet", il fut donné l'acte de reconnaissance.

